



Mercredi 17 mars 2021

LES DERNIÈRES BRÈVES

➤ **Publication du décret maintenant les CTAC et CHSCT d'administration centrale jusqu'aux prochaines élections professionnelles**

L'article 4 de la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à l'issue des élections professionnelles de 2022.

Le décret du 12 mars 2021 confirme le maintien de la compétence des instances de concertation existantes (CTM unique, CTAC, CHSCT M unique et CHSCT AC) relevant du ministre de l'économie, des finances et de la relance et de la ministre de la transformation et de la fonction publiques et proroge le mandat de leurs membres jusqu'aux prochaines élections.

- Pour en savoir plus, télécharger [le décret publié au JO du 14 mars 2021](#).

➤ **Prolongation jusqu'au 1^{er} juin 2021 de la suspension du jour de carence pour les agents publics en cas de Covid-19.**

Lors du Conseil commun de la fonction publique (CCFP) du 8 mars 2021, l'UNSA Fonction publique a proposé :

- de prolonger cette suspension au moins jusqu'à la fin de la période de vaccination,
- de permettre la suspension du jour de carence pour tous les agents atteints d'une forme grave et prolongée de COVID-19.

Plus largement, l'UNSA Fonction Publique insiste pour que le gouvernement abroge **définitivement** le jour de carence afin de garantir la protection de la santé des agents et des usagers en toutes circonstances.

Pour en savoir plus, rendez-vous [sur le site de l'UNSA Fonction publique](#).

➤ **Publication du nouveau guide des agents contractuels**

La nouvelle édition du Guide relatif aux agents contractuels de l'Administration centrale du MEFR est parue.

- ✓ Ce nouveau guide est consultable [ici](#).

➤ **Ouverture d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de chef de projet pour les agents de Catégorie A ayant la qualification d'analyste**

Les inscriptions à cet examen professionnel sont ouvertes depuis le 25 février 2021 sur [l'espace recrutement du ministère de l'économie, des finances et de la relance](#).

La **date limite de fin de saisie des inscriptions**, par téléprocédure ou des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours », est fixée au **mardi 30 mars 2021 à 18 H 00** (heure de métropole).

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à compter du lundi 17 mai 2021.

- Contact : concours.minefi@finances.gouv.fr et 01 53 44 28 00.

UNSA-Cefi

Bâtiment VAUBAN – Est 1 - Pièces 1094 à 1121

139, Rue de Bercy – Télédéc 656

75572 - PARIS Cedex 12

Tél: 01 53 18 60 92

E-mail : syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr